

## Les décisions du conseil municipal du vendredi 21 avril 2017

Présents : M. Delcourt, Maire

M<sup>mes</sup> Fievet et Guillaud, M. Doucy, adjoints

M<sup>mes</sup> Thomas, Tiberghien, MM. Bernard, Hennon, Meurillon, Pade, conseillers.

Excusés : M<sup>me</sup> Maillot procuration à M. Delcourt, M. Beghin procuration à M. Pade, M. Delcroix procuration à M. Doucy. Absente : Yolaine Van Butsèle.

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

### • **Approbation de la modification n°3 du PLU**

Le dossier de modification simplifiée n° 3 a été mis à disposition du public du 15 mars 2017 au 15 avril 2017. Sur le registre des observations du public, deux observations ont été apposées. Parmi ces observations sont retenues par la commission urbanisme : les remarques concernant l'OAP du centre et le règlement de la zone US (stade). M. le Maire propose d'approuver la modification simplifiée n° 3 du PLU mise à consultation du public et de prendre en compte les observations suivantes : places de parking pour les visiteurs et suppression de la phase 3 pour l'OAP du centre ainsi que les équipements possibles sur la zone US.

Le conseil approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 3 du PLU, avec la prise en compte des 3 remarques exposées qui sont retenues par la commission urbanisme.

### • **Cession des parcelles A1294 et A1296 par l'EPF (Etablissement Public Foncier) à SIA Habitat (rue Pasteur)**

L'EPF a acquis 2 parcelles d'une contenance de 2866 m<sup>2</sup>. Le projet d'aménagement sur ces parcelles, proposé par le bailleur social « SIA HABITAT » est éligible au dispositif logement social mis en place par l'EPF. Dans la mesure où la collectivité fournit à l'EPF les bilans du promoteur, celle-ci peut consentir une minoration par rapport à l'estimation des domaines et céder au prix d'équilibre du promoteur. Dans le cas contraire où le projet n'entrerait pas sous le critère « logement social », la collectivité est tenue au paiement d'une indemnité constituée de la différence actualisée entre le prix d'achat par l'EPF et le prix de vente au bailleur social.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité à la cession par l'EPF au bailleur social.

### • **Rétrocession à la commune de la voirie privée « Allée des Hauts-Prés ».**

L'aménageur « Proteram » de l'Allée des Hauts-Prés, 20 habitations, souhaite une reprise de la voirie, des réseaux et des parties communes. Selon le procès-verbal de réception de la voirie et réseaux de l'allée des « HAUTS-PRES », l'ensemble ne présente pas d'anomalie et a été réceptionné par Noreade, notre délégataire pour la gestion des réseaux d'assainissement, d'eau potable et de la sécurité incendie. Cette rétrocession se fera à titre gratuit. Les frais de notaire seront à la charge du propriétaire d'origine des parcelles. De ce fait, les copropriétaires seront déchargés de prendre une assurance pour tous les risques pouvant survenir sur cette voirie privée. La commune aura à sa charge l'entretien des espaces communs (pelouse, noue, parking, ...) et l'alimentation de l'éclairage public.

Le conseil approuve, à l'unanimité, cette rétrocession de voirie et autorise M. le maire à signer l'acte authentique.

### • **Vote du budget primitif 2017**

Projet de budget primitif 2017 évoqué en commission des finances. Des décisions modificatives restent toujours possibles courant 2017, en fonction des données fournies par la Direction Financière de l'Etat.

#### Section fonctionnement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 545 746,3579 €, tenant compte en dépenses d'un virement de 742 966,35 € à la section d'investissement.

#### Section d'investissement :

Elle s'équilibre en recettes et en dépenses 1 258 344,07 €.

### DEPENSES de Fonctionnements

<b>060 Achats</b>	161 800,00	20,18%
-------------------	------------	--------

061	charges externes	102 800,00	12,82%
062	services extérieurs	41 510,00	5,18%
063	impôts et taxes	3 000,00	0,37%
064	Charges de personnel	355 000,00	44,27%
014	Attributions de compensation		
65	Charges de gestion	120 000,00	14,96%
66	Charges financières	15 200,00	1,90%
67	Charges exceptionnelles	2 620,00	0,33%
68	Dotations aux provisions		
	sous-total	801 930,00	100,01%
023	virement à l'investissement	742 966,35	
073	impôts et taxes (restitutions)	850,00	
042	mandats d'ordre		
002	résultat reporté		
	Total	1 545 746,35	

#### RECETTES de fonctionnements

064	remboursements personnel	300,00	0,03%
70	Produits et services	77 400,00	8,12%
73	Impôts et taxes	509 185,00	53,45%
74	Dotations et participations	331 943,00	34,84%
75	Produits de gestion	22 000,00	2,31%
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	12 000,00	1,26%
	sous-total	952 828,00	100,01%
002	résultat reporté	592 918,35	
	Total	1 545 746,35	

#### DEPENSES d'Investissements

16	Remboursement des emprunts	89 515,70	8,58%
20	Immobilisations incorporelles	36 000,00	3,45%
21	Immobilisations corporelles	807 855,65	77,43%
2111	Achat de terrains	110 000,00	10,54%
	sous-total	1 043 371,35	100,00%
	reste à réaliser		
041	Opération d'ordre de	1 740,00	
001	résultat reporté	213 232,72	
	Total	1 258 344,07	

#### RECETTES d'Investissements

13	FCTVA Subvention(s)	92 576,00	30,82%
138	Autres subventions	174 510,00	58,09%
70	Taxe locale d'équipement	33 319,00	11,09%
73	Vente de terrain(s)		

<b>16</b>	<b>Emprunts &amp; cautions</b>		
	<b>sous-total</b>	300 405,00	100,00%
	<b>virement du fonctionnement</b>	742 966,35	
<b>1068</b>	<b>excédent de fonctionnement</b>	213 232,72	
<b>041</b>	<b>Opération d'ordre de</b>	1 740,00	
	<b>résultat reporté</b>		
	<b>Total</b>	1 258 344,07	

<b>DEPENSES CUMULEES</b>		
<b>section fonctionnement</b>	1 545 746,35	55,12%
<b>section investissement</b>	1 258 344,07	44,88%
<b>Total</b>	<b>2 804 090,42</b>	

Le conseil approuve à l'unanimité le budget 2017 proposé.

- **Demande d'un fonds de concours auprès de la CCPC pour la prolongation et la réhabilitation de la rue du Maréchal Foch.**

M. le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la CCPC pour le projet « Prolongation de la rue Foch ». Celui-ci concerne la réhabilitation des trottoirs, la prolongation de la rue, l'éclairage public et la réhabilitation depuis le carrefour avec la rue des Azalées. Nous avons une estimation de 128 679,50 € avant la mise en concurrence des entreprises. L'assistance à maîtrise d'œuvre, assurée par AXONEO, est de 4 400 €. Le montant du fonds de concours sollicité est de 64 339,75 €.

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Mise à jour et modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

M. le Maire informe les membres du conseil que :

1/ Il convient d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et notamment les nouvelles dénominations (issues du protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - PPCR) ;

2/ Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire du 23/03/2017 qui a été sollicité comme le prévoit la réglementation, il convient de supprimer 3 postes (suite à un départ de la collectivité et suite à deux augmentations du temps de travail) : un poste d'adjoint administratif à temps non complet 33/35<sup>ème</sup> et deux postes d'adjoint d'animation à temps non complet à 5/35<sup>ème</sup> et 10/35<sup>ème</sup> (augmentations successives temps de travail) ;

3/ Suite au recrutement en qualité de stagiaire d'un agent actuellement en CUI CAE (jusqu'au 28/06/2017 inclus), il conviendrait de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 17,5/35<sup>ème</sup> ;

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Recrutement d'un agent non titulaire occasionnel pour les NAP**

Pour permettre l'animation des NAP, il faut créer un poste pour un agent non titulaire occasionnel. Pour ce faire, nous devons créer un poste d'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à hauteur de 1,75/35<sup>ème</sup> à compter du 24/04/2017 et jusqu'au 06/07/2017 inclus - Rémunération par référence à l'indice Brut : 407 et l'indice majoré : 367 (indice terminal du grade).

Le conseil approuve par 10 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

- **Création d'un poste d'agent administratif en CUI-CAE (agent de remplacement).**

M. le Maire propose de créer un poste en CUI-CAE pour assurer le remplacement d'un agent en congé maternité. Ce contrat aura une durée de 25h, la rémunération sera celle du SMIC horaire et le remboursement de l'Etat pour ce type de contrat aidé est d'environ 70 % du coût (sur 20h semaine). IL est envisagé un début de contrat à compter du 15/05/2017 (formation avec l'agent avant son départ).

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Création d'un poste d'agent d'animation et d'entretien dans le cadre du dispositif CUI-CAE ou du dispositif Emploi d'Avenir.**

M. le Maire propose de créer un poste, soit en CUI-CAE, soit en Emploi d'Avenir pour assurer le remplacement d'un agent actuellement en CUI-CAE et dont le contrat ne sera pas renouvelé (déménagement).

Ce contrat aura une durée de 20h s'il est en CUI-CAE et de 35h s'il est en Emploi d'Avenir, la rémunération sera celle du SMIC horaire et le remboursement de l'état pour ce type de contrat aidé est d'environ 70 % du coût. IL est envisagé un début de contrat à compter du 01/07/2017.

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Installation d'un commerce ambulancier (pizzeria) : fixation d'une redevance d'occupation du domaine public**

La mairie a été contactée par un commerçant ambulancier (camion pizzas) pour une installation sur notre territoire.

M le Maire a proposé pour emplacement une place du parking du stade. Celle-ci serait ouverte le jeudi soir. M le Maire propose une redevance de 200 €/an pour un jour d'installation par semaine.

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Cimetière : fixation de la durée de concession des cases du columbarium.**

Lors de la délibération prise en avril 2007, il avait été décidé d'une durée perpétuelle pour les cases du columbarium. Toutefois, cela nécessite un enregistrement auprès du service des impôts et cela complique les formalités. M le Maire propose de fixer cette durée à 30 ans renouvelable comme toutes les concessions au cimetière. L'événement qui déclenche le début des trente ans est la mise en place de la 1<sup>ère</sup> urne dans la concession.

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Subvention de fonctionnement au CCAS**

M. le Maire propose de verser au CCAS la subvention annuelle afin de l'aider dans son fonctionnement. Eu égard aux ressources et aux dépenses du CCAS, il est proposé le versement d'une subvention d'un montant de 500 €. Pour rappel, le CCAS s'occupe notamment du colis des aînés ainsi que de l'aide aux personnes en difficulté.

Le conseil approuve par 12 voix pour et 1 abstention.

- **Subventions aux personnes de droit privé (manèges ducasse)**

Pour venir s'installer le week-end des 23-24-25 juin sur la place, les forains nous demandent une participation.

M le Maire propose une subvention de 80 € par manège, à raison de deux manèges. A savoir que nous leur achetons aussi un nombre de tickets pour distribuer aux enfants de Bachy.

En 2016, l'ensemble des 2 aides s'est élevé à 669,5 €, dont 80 € de prime au raccordement par manège.

Le conseil approuve à l'unanimité

Clôture de la séance 22h40